

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Bilan anticipé du Schéma régional de cohérence écologique de Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015. Conformément à la loi, une analyse des résultats obtenus par la mise en oeuvre du SRCE doit être réalisée au bout de 6 ans. Le Bureau d'études EcoVia a été mandaté par le Conseil régional pour réaliser un bilan intermédiaire, considéré « à mi-parcours ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le bilan est basé sur l'interrogation de 47 structures, essentiellement des associations, collectivités territoriales, services de l'état et établissements publics. Le CESER regrette que seulement deux organisations professionnelles aient été consultées.

De manière générale, les questions des continuités écologiques et des services rendus par la biodiversité sont encore appréhendées de manière peu partagée au sein de la population et des entreprises bretonnes. Ces questions sont souvent abordées de manière exclusivement scientifique et technique, ce qui ne permet pas une large perception des enjeux de préservation de la Trame verte et bleue. Le CESER rappelle, comme il l'a fait dans son avis sur le SRADDET, que l'identification et la prise en compte des continuités écologiques sont des éléments indispensables à la recherche de solutions d'adaptation au changement climatique.

Le bilan montre que le SRCE, bien que constituant un document de cadrage essentiel à l'échelle régionale, reste à ce jour, faute de moyens et d'appropriation, peu connu, difficile d'accès et ainsi moyennement opérationnel à une échelle locale. Conscient des freins politiques qui entravent la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire, le CESER partage cependant le constat que le concept de Trame verte et bleue est peu concret et difficilement compréhensible, par les élus notamment. Il reconnaît une difficulté des acteurs de terrain à s'emparer en pratique de ce concept pour mettre en oeuvre des actions opérationnelles de préservation et de restauration de la biodiversité. Le CESER préconise de développer une culture de la biodiversité et l'emploi d'un langage adapté permettant à toutes et tous de s'engager dans la restauration du tissu vivant breton. Il observe par ailleurs que l'intégration récente du SRCE dans le SRADDET, le rendant réglementairement opposable, devrait faire évoluer la situation, notamment auprès des élus locaux (EPCI, communes...) pour que la biodiversité rejoigne les premières priorités de l'action publique territoriale.

Le CESER note que le SRCE est un document extrêmement riche et ambitieux. Sa mise en oeuvre est encadrée par un plan d'actions stratégique, lequel identifie 16 orientations, 72 actions et 10 chantiers prioritaires. Tout en saluant la démarche collaborative qui a permis la construction du SRCE et la richesse des actions proposées, le CESER constate que, compte-tenu de l'immensité des actions à développer pour retrouver la cohérence écologique attendue, il sera difficile d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés par le SRCE.

Depuis 2015, le SRCE a néanmoins permis, et le CESER s'en réjouit, d'initier des actions et projets intéressants en termes d'intégration de trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi), ou encore en

termes d'amélioration des connaissances (Atlas de la biodiversité communale/intercommunale...), de sensibilisation et de formation.

Un travail important a été fourni en collaboration avec certains acteurs du territoire, les associations ou encore les services de l'Etat. Les 10 chantiers prioritaires ont été très largement engagés et ont permis d'aboutir à la construction d'outils et de programmes pertinents pour aider les territoires et les collectivités à prendre en compte les continuités écologiques dans leur projet d'aménagement.

Beaucoup d'actions restent encore à finaliser ou à améliorer et cela prendra nécessairement du temps (ex : intégration du SRCE dans les documents d'urbanisme). Certaines sont cruciales comme celles visant la réduction des impacts des infrastructures, le confortement de la place de la nature en ville et dans les bourgs, ou encore la préservation de milieux naturels et agricoles favorables aux continuités écologiques. Le CESER regrette que le projet d'identification des services rendus par la biodiversité à l'agriculture n'ait pas été engagé.

En termes d'évaluation du SRCE, le CESER observe que le dispositif de suivi et d'évaluation du SRCE repose sur des indicateurs. Si la question de certaines définitions reste posée et si les indicateurs d'impact restent difficiles à mesurer, nombreux sont les indicateurs de réalisation qui, dans le document, apportent un véritable éclairage sur la mise en œuvre du SRCE. Le CESER salue cet effort d'objectivité. Il est indiqué que certains indicateurs n'ont pas pu être renseignés, notamment par manque de temps. Le CESER s'interroge sur un éventuel manque de moyens humains dédiés à la mise en œuvre du SRCE sur le terrain ainsi qu'à son évaluation. Il note qu'ont été identifiés des freins financiers à la mise en place des projets de préservation/restauration des continuités écologiques, auxquels s'ajoutent des freins politiques et techniques.

S'agissant des aspects financiers, le CESER note que des fonds FEADER et plusieurs appels à projets ont permis de financer une partie des actions prévues dans le SRCE. Il s'interroge sur les leviers financiers qui seront mobilisés pour la poursuite de ces actions et l'engagement de certains projets prévus.

Afin de lever les freins politiques et techniques, le CESER appelle de ses vœux une clarification de la gouvernance du SRCE et une meilleure appropriation des enjeux liés à la restauration écologique par les élus, les citoyens, les acteurs professionnels et les services techniques des collectivités, condition nécessaire au déploiement d'un nombre croissant d'actions de restauration des continuités écologiques sur le terrain. L'Agence bretonne de la biodiversité aura certainement un rôle important à jouer dans l'animation de ce travail. Il conviendrait également de soutenir fortement les observatoires thématiques de la biodiversité et les acteurs de terrain (associatifs notamment) travaillant au plus près des élus locaux et des acteurs professionnels dans leurs démarches d'acquisition et de transferts de connaissances aux échelles locales, ainsi que dans l'accompagnement des projets de territoire. L'appropriation des enjeux vitaux de la biodiversité par le plus grand nombre, au-delà des questions réglementaires, est un défi majeur. Il nécessite des efforts soutenus et continus de tous les acteurs. Le CESER rappelle ici qu'il présentera en octobre 2020 un rapport sur les mobilisations en faveur de la biodiversité en Bretagne qui proposera de nombreuses analyses et préconisations sur le sujet.

Enfin, le CESER observe dans ce schéma de cohérence écologique, une incohérence majeure à ses yeux, la coupure nette entre la partie terrestre et la partie marine de la Bretagne : il est curieux de voir que le SRCE, s'arrêtant à la zone de balancement des marées (l'estran), ignore la partie marine de la région. Le continuum terre mer est à la fois un enjeu, un atout et l'une des caractéristiques majeures de la Bretagne. Les travaux engagés dans le Golfe du Morbihan pour identifier une « sous-trame marine ou bleu salée » permettront peut-être de combler cette lacune.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Bilan anticipé du schéma régional de cohérence écologique

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

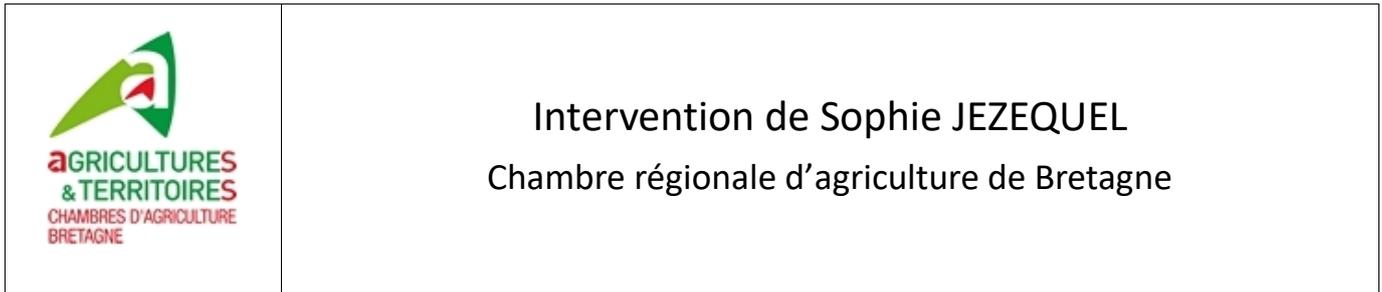
Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JÉGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gaïdig LE MOING (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 8

Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Laetitia BOUVIER (JA), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Edwige KERBORIOU (CRAB),

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le bilan anticipé du SRCE traduit bien que les enjeux d'appropriation et de la mise en place d'actions restent en grande partie devant nous, notamment au travers de l'analyse des documents d'urbanisme.

En effet, chaque fois que l'objectif est de préserver et restaurer, les actions ont consisté à identifier et protéger les Trames Vertes et Bleues. Cela s'est traduit par des cartographies, mais il n'y a pas eu (ou peu) d'identification de ruptures ou de points de fragmentation. Si la continuité écologique fait l'objet d'une protection en zone Naturelle systématique, l'effet est celui d'un rejet et d'un point de cristallisation avec les acteurs agricoles.

Nous regrettons que la zone Agricole soit insuffisamment perçue comme une bonne protection et nous tenons à rappeler que Trames Vertes et Bleues, et, zone Agricole sont « compatibles »; que continuité écologique et constructions-installations agricoles professionnelles ne sont pas incompatibles.

Concernant le renforcement des connaissances, la sensibilisation, nous partageons ces objectifs et cela passe par l'appropriation et le partage des problématiques entre l'ensemble des acteurs des territoires. C'est pour cela qu'il est indispensable sur ces sujets d'associer dès le départ les acteurs agricoles dans la démarche.

En tant que partie prenante de la mise en œuvre du plan d'actions stratégique, depuis 2016, nous tenons à rappeler l'engagement de la Chambre régionale d'agriculture en faveur de la biodiversité. En participant à plusieurs projets de recherche et d'expérimentation, en accompagnant de nombreux groupes d'agriculteurs (groupes GIEE, groupe 30000, groupes de développement), en menant l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux dans le cadre de l'association All'homme, nous voulons réaffirmer que l'agriculture peut contribuer au maintien d'une certaine biodiversité.

Avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité créée et le SRADDET, la feuille de route de l'ABB et l'engagement BreizhCop « ressources biodiversité » de la Région devraient permettre d'actualiser et de développer la mise en œuvre des objectifs initiaux et des actions du SRCE, certes. Mais, nous nous interrogeons sur les priorités de mobilisation des réels moyens pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité. En effet, dans le futur SRADDET, aucune allusion à la fragmentation de l'espace liée à l'urbanisation et aux projets d'aménagement n'est faite.

Je vous remercie de votre attention.